



Titre exécutoire de 1997

Par **Chanel le 62**, le **19/06/2020** à **14:28**

Bonjour j ai eu un titre exécutoire en 1997 pour une dette un huissier de calais a fait surface chez moi le 8 juin 2018 pour que je paye la dette et aujourd'hui il est venu me prendre ma voiture quel recours à t il le droit cordialement

Par **youris**, le **19/06/2020** à **16:00**

bonjour,

un titre exécutoire est valable 10 ans, auparavant 30 ans, donc votre titre de 1997 était valide jusqu'en 2018.

mais un titre exécutoire peut avoir été interrompu ou suspendu.

depuis 1997, aviez-vous déjà eu des saisies ou des relances par un huissier ou effectuer des paiements?

avez-vous changé d'adresse depuis 1997 et en avez-vous informé votre créancier.

pour contester une saisie, vous devez saisir le juge de l'exécution.

salutations

Par **P.M.**, le **19/06/2020** à **19:37**

Bonjour,

Si un commandement de payer a été signifié le 8 juin 2018, la prescription n'était pas encore atteinte et l'a interrompue...